

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2013

Régulièrement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni au complet, sous la présidence de Monsieur Charles BELICARD, le Maire.

Membres présents : Jean ANTHEAUME, Brigitte CLERC, Noël PERRET adjoints, Denis FAYARD, Richard LOPEZ, Jean-Paul PANNETIER, Jean-Luc PERRET, Sophie PREAUD, Paméla ROUGEOT et Jérôme TEILLERE.

Lecture est faite du P.V. de la dernière réunion en date du 11 octobre 2013 et il est approuvé à l'unanimité.

Madame Paméla ROUGEOT est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Travaux chantier mairie** : le maire rappelle au conseil les délibérations prises le 11 octobre dernier concernant les avenants pris pour les entreprises CALLIER et PHILIBERT.

La Préfecture de Mâcon n'a pas validé ces deux actes du fait d'une augmentation trop significative par rapport au marché initial et demande au conseil municipal de reprendre l'ensemble de ces dossiers et de délibérer à nouveau en respectant ses instructions et la législation en matière de marché (courrier du 29.10.2013 de Mme SEGUIN secrétaire générale de la Préfecture).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'annulation de l'avenant initial de l'entreprise CALLIER et accepte le nouvel avenant d'un montant de 3 698 € HT, et autorise le maire à signer l'avenant et tous les documents utiles.

En ce qui concerne le dossier PHILIBERT, le conseil municipal accepte l'avenant concernant la reprise de l'entreprise Maurice PHILIBERT au 1^{er} septembre 2013 par l'EURL Lionel PHILIBERT sise à St-Léger-sous-la-Bussière, Nogent lieu dit « La Vigne ».

L'EURL Lionel PHILIBERT n'apporte aucune modification au marché initial passé avec Maurice PHILIBERT. Le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant et tous les documents utiles.

Le maire fait part de travaux supplémentaires en ce qui concerne les entreprises BORGEOOT et BARRAUD.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après délibération, le conseil municipal accepte :

- l'avenant de l'entreprise BORGEOOT pour un montant de 396 € HT,
- l'avenant de l'entreprise BARRAUD CARRELAGE pour un montant de 324 € HT et autorise le maire à signer ces avenants et tous les documents utiles.

Le maire fait part qu'une consultation auprès de trois entreprises a dû être faite pour des travaux supplémentaires de chauffage. Une seule d'entre elle a répondu à savoir l'EURL Lionel PHILIBERT pour un montant de 1 968.30 € ; Le maire tient à préciser que le montant du marché total initial ne subit aucune augmentation suite à ces modifications. Le délai d'avancement du chantier est respecté.

- **Régularisation voiries communales** : Jean ANTHEAUME fait part des dernières avancées du dossier en cours. Il explique les différentes cessions de terrains nécessaires et toutes les démarches faites à ce jour auprès des propriétaires. Après avoir entendu son exposé et après délibération, le conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents utiles pour la cession à titre gratuit à la commune des terrains ci-après désignés :

- d'une parcelle de terrain située au lieu dit « les Grandes Bandes » cadastrée D 594, propriété de Mme Josiane HUMBERT épouse GEOFFRAY,
- de 3 parcelles de terrains situées au lieu dit « le Plat » cadastrées D R99, D 602 et D 603, propriétés de Mme Denise BARRAUD épouse GONACHON,
- d'une parcelle de terrain située au lieu-dit « les Grandes Bandes » cadastrée D 591, propriété de Mme LAMAIN épouse GUERIN,
- de 3 parcelles de terrain situées au lieu-dit « les Revives » cadastrées D 564, D 570 et D 573, propriétés de Mme Danièle BESSON veuve GAUTHIER.

La commune aura à sa charge les frais d'enregistrement au service des Hypothèques.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Vente bois** : depuis la dernière séance de conseil, le maire fait savoir que Mr Jean-Pierre LEROY expert forestier a évalué la mise à prix pour la vente de bois situés sur le terrains dit « les Communaux » à environ 2 800 €. Dossier en cours.

- **Logement locatif maison Safras** : le maire fait savoir qu'il a reçu la dédite de Mr & Mme Guillaume SARRY. Le logement sera donc libre en février 2014. Des appels à location seront donc lancés rapidement (affichages publics, annonce internet...).

Noël PERRET fait savoir que le point à temps sera déposé dès que la météo le permettra.

Il indique qu'il faudrait faire une saignée vers le chemin Jacquet qui vient d'être refait pour éviter un ruissellement des eaux pluviales sur la route.

Il fait savoir qu'il faut passer commande auprès de la communauté de communes des panneaux de signalisation concernant le débardage.

Brigitte CLERC fait le point sur le dossier des rythmes scolaires. Pas de nouvelles informations depuis la dernière séance de conseil.

- **Clocher église** : le maire fait savoir que jeudi 14 novembre, il s'est réuni avec B. Cateland (responsable d'association) et un architecte travaillant pour la Fondation du Patrimoine. Pour espérer obtenir des subventions, il conviendrait de monter un projet global prévoyant tous les travaux de réfection nécessaires sur cette partie de l'édifice (toiture, maçonnerie, zinguerie...). Projet à réfléchir car le projet initial ne concernait uniquement les 3 baies romanes de la façade ouest du clocher retaillées par un compagnon tailleur de pierre. En cas de réparation plus complète, cela engendra beaucoup plus de frais d'où un montage financier plus conséquent.

- **Propositions du Bureau VERITAS** : le maire fait part d'une proposition de contrat pour la vérification des installations de gaz à la cantine scolaire et la salle communale, de chauffage à l'école primaire (chaudière fioul) et appareils de cuissons réglementaires à la salle communale. Après en avoir débattu, le conseil ne souhaite pas conclure de nouveau contrat et se limite aux vérifications annuelles réalisées jusqu'à présent.

- **Réunion PLUI** : le maire fait le compte-rendu de la réunion du mercredi 13 novembre. Le cabinet d'études a surtout demandé aux élus de se projeter d'ici 15/20 ans pour le devenir de leur commune et se fixer des objectifs plus précis tels que les logements, l'artisanat, les services à la population :

- pouvoir proposer des petits logements pour des personnes âgées dans les centres bourgs, pour des familles monoparentales, pour des célibataires ..., assurer un équilibre social entre toutes les générations au niveau de l'habitat,
- pouvoir proposer des locaux destinés à l'artisanat, au commerce, surtout au niveau du territoire communautaire car il faut une proximité avec les grands axes routiers et ferroviaires,
- prévoir le passage sur la commune de commerces itinérants afin d'offrir ces services à une certaine catégorie de personnes
- aménager des aires de stationnement pour permettre le co-voiturage.

- **Plantation arbre de la laïcité** : à l'initiative des D.D.E.N. du secteur, une manifestation aura lieu à St-Pierre le lundi 9 décembre à 16h avec la plantation d'un arbre.

En soirée, une conférence sur Jean MOULIN se déroulera à la salle communale à 18h30.

Après un tour de table, Charles BELICARD, maire lève la séance à 22h45.